

RiskAssur-hebdo

L'hebdomadaire gratuit des Risques et des Assurances

« L'information est à tout le monde, elle se doit d'être gratuite ! »

Évènement de la semaine

Numéro 53 du 9 novembre 2007

Forces et faiblesses de la Californie : p.3

Commentaires

- Correction de l'inégalité devant la mort par la modulation de l'âge de départ à la retraite
- Gestion des risques juridiques

Retour d'expérience

- Les systèmes d'information pour la gestion des risques : vers un outil prospectif



Sommaire

Évènement de la semaine

Forces et faiblesses de la Californie **3**

Commentaire

Correction de l'inégalité devant la mort par la modulation de l'âge de départ à la retraite (Un commentaire de la rédaction) **8**

Gestion des risques juridiques (par le Pr. Jean-Paul Louisot) **10 à 11**

Retour d'expérience

Les systèmes d'information pour la gestion des risques : vers un outil prospectif **12 à 14**

Faits de société

Mise en cause des agrocarburants de première génération **4**

Un litige récurant, celui de l'extension de la participation bénéficiaire des assurances décès **5**

Contestation du monopole des pharmaciens **6**

Conséquences des mutations climatiques pour les années à venir **7**

Le Sénat réfléchit au financement durable de la protection sociale **9**

Nous produisons trop de déchets **14**

Assurance d'une voiture qui n'est plus cotée à l'Argus Automobile **21**

La vie des sociétés

acquisitions / cessions

- AXA Assistance affirme aux USA ses positions dans le secteur de la santé **16**
 - Swiss Life cède Banca del Gottardo à la BSI
 - ASSINCO rejoint APRIL Group

implantations

- Groupama s'implante en Roumanie **16**
 - Coface accélère son déploiement dans le monde

accords

- Inter Mutuelles Assistance confie à Deskom la dématérialisation ses factures **17**
 - SMACL confie à Umanis et E-DEAL la réalisation de son application de Gestion de la Relation Client

finances

- AXA affiche une croissance dynamique sur les 9 premiers mois de l'année **17**
 - Le bénéfice net de Fortis s'établit à 3,6 milliards d'euros sur neuf mois de l'année

divers

- HSBC France adapte ses distributeurs automatiques de billets aux aveugles et aux malvoyants **18**
 - ARJIL fête ses 20 ans
 - GABI s'installe dans les distributeurs de la BNP
 - PRO BTP et le CCCA-BTP partenaires en Ile-de-France pour aider les apprentis du BTP

Pour votre bibliothèque

- Expropriation et préemption - Aménagement - Urbanisme - Environnement **21**
 - Développement durable, 5 ans après : La métamorphose

Courrier des lecteurs **19**

Principaux indices **20**

Offres d'emplois **22**

Nominations **23**

L'hebdomadaire gratuit RiskAssur-hebdo est édité par B & K Management

3, Rue de Montyon - 75009 Paris
 tel : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53
 Hebdomadaire : www.riskassur-hebdo.com
 mail : webmaster@riskassur-hebdo.com

Rédacteur en Chef : **Erik Kauf**

Directeur de la Publication : **Olivier Kauf**

Responsable de la publicité : **Olivier Kauf**
olivier.kauf@riskassur-hebdo.com - tél. 01 55 33 12 55

Abonnement gratuit :
<http://www.riskassur-hebdo.com>

ISSN RiskAssur : **1632-3106**

Évènement de la semaine

FORCES ET FAIBLESSES DE LA CALIFORNIE

La Californie a fait là « une » des médias à partir du 21 octobre, à cause des incendies gigantesques qui, pendant plus d'une semaine ont ravagés le sud de l'Etat.

Cette date du 21 octobre 2007 risque de marquer les esprits comme celle du 18 avril 1906 où un séisme d'une ampleur de 8,2 sur l'échelle de Richter, suivi d'un immense incendie a ravagé la ville.

La population a payé un lourd tribut, en particulier au titre de l'habitat, alors que les complexes industriels et touristiques n'ont pas été touchés.

Jusqu'à présent on savait la Californie exposée aux risques sismiques, avec en particulier la faille de San Andréas et, alors que l'on y attend le « Big Bang », considéré comme inévitable et auquel tout le monde semble être préparé, sinon résigné, ce sont des incendies, qui ont dévasté le sud de l'Etat.

Malgré des moyens considérables disponibles sur place, il a fallu faire appel aux moyens fédéraux pour maîtriser, avec difficultés, ces multiples incendies allant de Los Angeles à San Diego, à la frontière avec le Mexique.

La Californie qui s'étire le long du Pacifique, du Mexique à l'Oregon, sur 2 000 kilomètres de côtes, est avant tout un État de montagnes où alternent chaînes et bassins désertiques et où les montagnes en se jetant directement dans la mer, laissent peu de place aux plaines côtières.

Cette description pourrait laisser croire que la Californie est un État peu peuplé et pauvre alors qu'il représenterait, s'il était indépendant, la 6 ou 7ème puissance économique mondiale, tout en occupant à cet égard la première place aux États-Unis.

Les incendies, qui viennent de s'y produire, ont été attisés par l'état de sécheresse qui sévit dans la région depuis des mois, avec des températures anormalement élevées et des vents puissants.

On peut y voir un accident climatique mal venu, mais aussi une manifestation du réchauffement climatique.

Il est probable que l'État de Californie, sous l'impulsion de son Gouverneur Arnold Schwarzenegger retiendra la seconde explication et agira en conséquences, alors que la lutte contre le réchauffement climatique pose encore problème, principalement au niveau de l'administration fédérale.

Il n'en reste pas moins que la Californie est particulièrement exposée aux événements sismiques et climatiques du fait de la concentration de l'essentiel de sa population de son activité et de ses richesses le long des côtes.

Bien sûr, on y trouve aussi des sites remarquables de son histoire et de véritables havres de paix, qui font son charme.

Si nous étions enseignants en Riskmanagement, nous soumettrions à nos étudiants, comme thème de réflexion, l'élaboration de formules de calcul de Sinistres maximum possibles (SMP) pour la Californie, tout en réfléchissant aux formules de mutualisation des pertes mises en évidence.



MISE EN CAUSE DES AGROCARBURANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION



Les agrocarburants, de première génération, sont ceux qui sont produits à partir de cultures destinées à l'alimentation dont principalement les betteraves, les cannes à sucre, le blé, le colza et le tournesol.

Leur développement en France pose un problème de concurrence dans l'usage des terres agricoles, détournées de leur destination première, celle de satisfaire les besoins de l'alimentation.

Une deuxième génération d'agrocarburants à produire à partir de plantes non alimentaires comme, par exemple, les algues ou les herbes de prairies doivent faire l'objet d'un effort de recherche et de développement pour devenir opérationnel.

Une expertise sur les agrocarburants a été confiée, dans le cadre du Grenelle pour l'environnement à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Ademe pour permettre de déterminer leur part dans le portefeuille énergétique français à venir.

D'une manière générale, les agrocarburants ont été qualifiés par des écologistes comme Nicolas Hulot mais aussi par la Confédération Paysan-

ne, de fausse bonne idée, de plus des études suisses vont dans le même sens en démontrant que tous les agrocarburants ne sont pas respectueux de l'environnement.

Pour Nicolas Hulot, les agrocarburants présentent des risques pour la biodiversité à cause des engrais et des pesticides qu'exige leur production.

Cependant, en Europe, conformément aux objectifs de la directive communautaire 2003/30, le taux d'incorporation des agrocarburants dans l'essence et le gazole devrait atteindre 5,75 % exprimé en valeur énergétique, en 2010 et 7 % en France.

Les discussions sont ouvertes en ce qui concerne les émissions de CO₂ d'origine énergétique lors de leur combustion, que certains considèrent comme neutre, car une quantité équivalente au carbone rejeté par leur combustion a été préalablement absorbée par les plantes lors de leur croissance.

Cet argument est-il vérifiable ou faut-il le qualifier de spéculatif ?

Il reste aussi à comparer la

pollution issue de la production des agrocarburants à celle issue de la production des hydrocarbures, en laissant de côté l'exploitation des schistes bitumineux dans l'Alberta (Canada) qui fausserait la comparaison.

Les effets pervers de la production des agrocarburants se manifestent à deux égards, dont le second est la conséquence du premier.

Comme la production énergétique agricole est en concurrence avec d'autres formes d'utilisation des sols et en particulier celui du secteur alimentaire, celle-ci est dès à présent, à l'origine d'une hausse des prix des produits alimentaires de base, d'où la nécessité de trouver de nouvelles surfaces cultivables par la déforestation, en particulier en Amérique du Sud et en Asie.

Or la déforestation et, c'est le second effet pervers de la production d'agrocarburants, réduit la capacité d'absorption du CO₂ par les puits naturels que sont les forêts.

Ce n'est qu'au travers d'une approche globale que l'on pourra établir le bilan CO₂ de la filière des agrocarburants.

En Bref

Pas de dossier médical personnel avant au moins une dizaine d'années

La réforme de l'assurance-maladie de 2004 prévoyait que chaque assuré social dispose d'un dossier personnel informatisé centralisant les informations médicales le concernant, présenté par le ministre de la Santé de l'époque comme la pierre angulaire de la réforme.

Initialement prévu pour juillet 2007, reporté de quelques mois, puis de quelques années, il ne devrait pas, d'après la mission interministérielle, pouvoir se généraliser avant 2020.

Il faut croire que le projet initial était trop ambitieux pour pouvoir être mis en œuvre et qu'il était dès le départ voué à l'échec et qu'il faudra partir de zéro, sur de nouvelles bases.

Coface accélère son déploiement dans le monde

Coface étend son réseau d'affacturage en Europe avec prise de participation dans le numéro 1 danois et en Asie avec l'ouverture de bureaux à Hong Kong et à Singapour.

UN LITIGE RÉCURANT, CELUI DE L'EXTENSION DE LA PARTICIPATION BÉNÉFICIAIRE DES ASSURANCES DÉCÈS

Les contrats d'assurance sur la vie exprimés en euros, et précédemment en francs, comportent une clause de participation de l'assuré aux bénéfices financiers, allant généralement au-delà d'un minimum garanti, selon des modalités propres à chaque contrat.

Cette répartition relève de la nature du contrat, puisque, s'agissant de capitalisation, les fonds versés à l'assureur sont destinés à être placés au profit de l'assuré, pour faire fructifier son épargne.

Une loi de 1992 a introduit dans le code des assurances un article L.331-3 qui rend cette répartition contractuelle obligatoire, en stipulant que :

« Les entreprises d'assurances sur la vie ou de capitalisation doivent faire participer les assurés aux bénéfices techniques et financiers qu'ils réalisent. »

Remarquons que ce texte va plus loin que les dispositions

contractuelles d'antan, en étendant la répartition aux bénéfices techniques.

Le litige vient du fait que les contrats proposés par les assureurs se divisent en deux grandes catégories, les contrats d'assurance sur la vie, dont nous venons de parler et qui sont des contrats d'épargne et les contrats d'assurances décès qui garantissent, durant leur période validité, toujours limitée dans le temps, le risque de décès de l'assuré.

Les assurances décès sont souscrites soit dans le cadre de régimes de prévoyance des salariés ou à titre individuel au profit des personnes dont l'assuré assume la charge, soit pour garantir le remboursement d'un prêt.

Ce sont les assurances décès qui posent aujourd'hui problème.

Ils se sont développés avec l'essor du crédit à la construction, qui n'est accordé que sous condition de la souscription d'une assurance, qui en garantit le remboursement en cas de décès de l'emprunteur et, dans une moindre mesure, les crédits à la consommation.

Ces assurances sont souscrites auprès des organismes de crédit qui les gèrent en qualité d'intermédiaires commissionnés d'une compagnie d'assurances, filiale ou non du groupe auquel ils appartiennent eux-mêmes.

Des associations de consommateurs soutiennent que ces contrats, qui dégagent selon elles des résultats techniques significatifs, doivent également donner lieu à des répartitions bénéficiaires conformément à l'art. L. 331-3 du code des Assurances.

Pendant les assureurs, tout en admettant implicitement que l'article L.331-3 puisse s'appliquer aux assurances décès, mais à une nuance près, qu'il crée une obligation globale de faire participer la collectivité des assurés aux résultats techniques et financier, mais qu'il n'accorde pas de droits individuels, non prévus dans les contrats.

Sur ce point, ils ont sans doute raison car, pour des questions d'ordre pratique, on ne voit pas très bien de quelle manière et à quel moment ils pourraient faire bénéficier individuellement chaque assuré d'une participation bénéficiaire.

En Bref

Diagnostic gaz pour toute vente et location

La panoplie des diagnostics, termites, plomb, électricité, amiante et risques naturels vient de s'enrichir du diagnostic gaz, obligatoire à l'occasion de toute vente ou location immobilière.

Le gaz naturel, contrairement au gaz de houille, dit gaz de ville, n'est pas toxique, mais toute accumulation de gaz due à une fuite explose à la première étincelle, avec une force destructrice considérable comme on vient de le constater à Bondy.

Ce diagnostic qui s'effectuera sur la tuyauterie fixe, sur les raccordements et les brûleurs avec une mention particulière pour la ventilation des locaux dont les emplacements devront tenir compte de la nature du gaz utilisé, est à prendre très au sérieux et être effectué périodiquement en dehors de toute obligation légale.



CONTESTATION DU MONOPOLE DES PHARMACIENS

En mars dernier, la Commission européenne a adressé aux autorités françaises une lettre de mise en demeure, mettant en cause les contraintes d'actionnariat imposées en France aux pharmaciens.

C'est le premier pas avant la saisine de la Cour européenne de justice.

En France il est interdit à un même titulaire de posséder plus d'une pharmacie et exige que le propriétaire d'une officine soit un pharmacien.

Cette disposition empêche les grands groupes d'installer des pharmacies dans les grandes surfaces, comme en Allemagne où le discount gagne les pharmacies, grâce à l'abrogation du prix fixe pour les médicaments vendus sans prescriptions.

Les prix pratiqués pour les médicaments délivrés sans ordonnances y sont inférieurs jusqu'à 30 % par rapport à ceux qui sont conseillés par les fabricants, ce qui assure déjà aux discounteurs un afflux de clients.

La demande formulée par la Commission européenne est confortée par la suggestion de la Commission pour la libération de la croissance française, la CLFC présidée par Jacques Attali qui préconise la suppression de certains monopoles comme celui des pharmaciens.

En France, alors que le nombre de

médicaments vendus sans ordonnance s'est accru du fait des remboursements décidés par l'assurance-maladie et que d'autres remboursements ne sont pas à exclure, un phénomène inverse à celui constaté en Allemagne s'est produit, qui justifie la position exprimée par la CLFC, contre le monopole des pharmaciens.

En effet, malheureusement pour le pouvoir d'achat des patients, le prix des médicaments désremboursés n'étant plus fixé sous contrôles administratifs, les laboratoires pharmaceutiques et les officines ont profité de la liberté des prix pour procéder à des relèvements, parfois, très importants.

Cependant, rien n'empêche aujourd'hui un pharmacien d'officine de passer des accords de distribution afin de pouvoir proposer des médicaments vendus sans ordonnance à prix cassés, comme ils le

pratiquent régulièrement dans le domaine de la parapharmacie.

Les médicaments, plus encore ceux qui sont vendus sans ordonnances, ne sont pas, comme la rappelle la ministre de la Santé des produits comme les autres et l'avis d'un pharmacien reste utile, voir indispensable, au moment de leur délivrance au consommateur.

Même si Roselyne Bachelot n'a pas l'intention de faire sien la suggestion de la CLFC, il lui reste à convaincre la Commission européenne de renoncer à sa demande d'assouplissements des contraintes d'actionnariat.

Remarquons que la commission ne semble pas mettre en cause les dispositions réglementaires françaises relatives à l'implantation territoriale des pharmacies ce qui laisse une grande latitude aux pouvoirs publics.



En Bref

La chicha est confirmée comme une source majeure de pollution

La question qui se pose, à l'occasion de l'entrée en vigueur au 1er janvier prochain de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, dont les cafés et bars de son application aux bars à chicha dont le nombre s'est multiplié au cours des dernières années.

Selon diverses mesures effectuées par le Laboratoire national de métrologie et d'essais, à la demande de l'Office français de prévention, la fumée d'une chicha délivre autant de pollution au monoxyde de carbone que 15 à 52 cigarettes et autant de goudron que 27 à 102 cigarettes.

Les bars à chicha, fréquentés uniquement par des fumeurs, auront le choix, si l'interdiction comme s'est probable leur est appliquée à partir du 1er janvier, de fermer ou de se transformer en clubs privés.

CONSÉQUENCES DES MUTATIONS CLIMATIQUES POUR LES ANNÉES À VENIR

Le projet pilote de l'Union européenne pour l'Année polaire internationale (API) vise à observer, comprendre et quantifier les changements climatiques en Arctique afin d'aider à la prise de décisions face au réchauffement climatique de la planète.

Ses travaux se situent dans le cadre du programme Damocles (Developping Arctic Modelling and Observing Capabilities for Long Environmental Studies) qui regroupe 45 laboratoires de 10 pays européens, des Etats-Unis et de la Russie engagés sur des études environnementales sur le long terme.

D'importants bouleversements météorologiques en cours dans les hautes latitudes sont observés par la goélette Tara, en dérive sur la banquise depuis septembre 2006 dont les scientifiques tirent un certain nombre de



conclusions.

Elles leur laissent présager une cascade d'événements climatiques affectant la faune et la flore en Europe de l'Ouest.

Les scientifiques tablent sur une fonte totale de la banquise en été, dans les 10 à 15 prochaines années, après avoir constaté un recul spectaculaire de la banquise à la fin de cet été et que la formation de la banquise accuse, cette année, un retard d'un mois.

La fonte totale de la banquise en été aurait, selon les scientifiques, à la fois une incidence aussi forte et inattendue sur le climat d'Europe de l'Ouest, qui les conduit à tirer un certain nombre de prévisions sur l'évolution de la vie quotidienne de ses habitants, comme sur celle de la faune et de la flore.

Selon un enchaînement de causalités, partant de l'absorption par l'océan de 80 % de l'énergie solaire, on passe à une fonte accélérée de la calotte glaciaire du Groenland, qui entraînerait une élévation du niveau local de la mer d'au moins un mètre.

Par voie de conséquence, cet afflux d'eau douce bloque-

rait la montée des eaux chaudes et salées de l'Atlantique vers l'Arctique et entraînerait, selon les experts, un refroidissement de l'Europe occidentale de plusieurs degrés.

Autrement dit, c'est le Golf Stream qui longe actuellement nos côtes et auquel nous devons la douceur de notre climat, n'y parviendra plus.

C'est ici que la situation de l'Europe de l'Ouest deviendrait paradoxale par rapport à celle des autres continents, qui continueront à subir la hausse des températures. Alors que pour l'Europe elle devrait baisser.

Logiquement, il ne devrait s'agir que d'une période transitoire, car cet afflux d'eau douce diminuera et disparaîtra, une fois la calotte glaciaire du Groenland, fondue l'été et ce, sans se reconstituer l'hiver.

La place au Golf Stream serait à nouveau ouverte.

D'autres événements climatiques peuvent contrarier cette évolution comme, par exemple, la fonte des glaciers terrestres et la réaction de glaces de l'Antarctique., à l'élévation de la température.

Il ne faut pas non plus douter de la capacité de réaction de l'homme dont on attend beaucoup dans le cadre des négociations qui vont s'ouvrir sous l'égide de l'ONU pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En Bref

Roselyne Bachelot prépare, dans son domaine, la présidence française de l'Union européenne

En prévision de la présidence française de l'Union, européenne au second semestre 2008, Roselyne Bachelot, en s'exprimant à l'occasion de la rencontre ministérielle annuelle sur l'initiative pour la sécurité sanitaire mondiale, a déclaré que la préparation à une éventuelle pandémie de grippe d'origine aviaire serait un point fort de l'agenda.

Elle a précisé que la France veut être exemplaire en ce qui concerne la préparation à cette pandémie et le faire non seulement dans un cadre national mais également européen.

Les vaccins et les médicaments stockés en France étaient en nombre très supérieur à celui des personnes qui pourraient être infectées a-t-elle indiqué et que des plans de coordination et de préparation avaient été établis pour assurer la continuité administrative et sanitaire en cas de besoin.



CORRECTION DE L'INÉGALITÉ DEVANT LA MORT PAR LA MODULATION DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Un commentaire de la rédaction

Il se dégage des statistiques qu'un ouvrier a deux fois plus de risques de mourir entre 35 et 65 ans qu'un cadre ou qu'un membre d'une profession libérale.

Sa probabilité de décéder entre 35 et 65 ans est de 26 % contre 13 % seulement pour les seconds.

Les employés, avec un risque de 23 %, ne sont guère mieux lotis que les ouvriers, tandis que celui des agriculteurs exploitants n'est que de 15,5 %.

Le risque de décès dans les autres catégories professionnelles se situe entre les deux.

Les raisons de ces écarts sont la pénibilité physique, le travail de nuit et l'exposition aux produits toxiques.

L'inégalité ne se situe pas uniquement au regard du risque de décès, elle se manifeste de la même manière dans le domaine des atteintes physiques n'en-

trainant pas la mort, qui se manifeste par des arrêts de travail et des invalidités.

Lorsque le départ anticipé à la retraite n'est pas possible, la pratique veut que l'on y substitue une période d'invalidité permettant de faire le pont, en attendant la possibilité de mise à la retraite.

La pénibilité au travail a été reconnue comme critère de départ anticipé en retraite dans le privé dès 2003, mais depuis les partenaires sociaux ne parviennent toujours pas à s'accorder sur la définition de la pénibilité au travail.

Cependant, de nombreux accords de cessation anticipée d'activité ont été signés depuis 10 ans pour des dizaines de milliers de salariés, pour des départs de 55 à 57 ans.

Cette controverse a été relancée par le projet de remise à plat des régimes de retraite spéciaux correspondant aux conditions de travail de leurs bénéficiaires au moment de leur adoption, où ils étaient parfaitement justifiés, puis, il y a des dérives qui apparaissent actuellement.

Elle a fait dire au président de la République qu'il existe des régimes spéciaux qui ne correspondent pas à des

métiers pénibles et des métiers pénibles qui ne correspondent pas à un régime spécial de retraite, pour justifier une remise à plat généralisée.

Pour qu'un régime de retraite soit équitable, il faut harmoniser l'âge de départ à la retraite avec la durée de cotisations, permettant d'acquérir des droits à la retraite au taux plein, ce qui aujourd'hui est de moins en moins le cas, avec le seul allongement de la durée de versement des cotisations.

Quant à la durée des versements, elle doit être déterminée en fonction de l'âge normal de début dans le métier, sauf à adopter un autre mode de calcul, pour la détermination des droits.

Le système français manque de souplesse du fait du maintien à 60 ans de l'âge de départ à la retraite et de l'allongement de la durée des cotisations.

L'âge de départ à 60 ans était compatible avec les 37,5 annuités de cotisations d'origine, en permettant d'entrer dans la vie active à 22,5 ans, alors qu'avec 40 ans de cotisation il faut avoir débuté à 20 ans, puis à 19 ans avec 41 ans.

Alors, tant pis pour ceux qui font des études longues et qui doivent, par la suite, racheter des trimestres.

Un jour, il faudra se résoudre à porter l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 60 ans, à 65 ans, puis au-delà, comme cela se pratique chez nos voisins, en intégrant la notion d'espérance de vie effective, au moment du départ à la retraite.

En modulant l'espérance de vie en fonction de l'activité exercée, un cadre pourrait prendre sa retraite à 65 ans, tandis que un ouvrier, dont l'espérance de vie est moindre, la prendrait, dans les mêmes conditions, à 59 ans.

Ceci suppose résolu la question du travail des seniors, comme celui du financement des retraites, ce qui est loin d'être le cas.

On s'apercevra, le moment, venu que les deux éléments sont liés, quant on aura fait des seniors des cotisants.



LE SÉNAT RÉFLÉCHIT AU FINANCEMENT DURABLE DE LA PROTECTION SOCIALE

Les réflexions de la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale, la Mecss de la Commission des affaires sociales du Sénat viennent de faire, le 31 octobre, l'objet d'un communiqué de presse.

En guise d'introduction, la Mecss rappelle les risques attachés à la TVA sociale dont l'introduction, autrement dit le relèvement sans doute du taux principal de 19,6 % d'un nombre de points nécessaires pour combler les déficits, en s'appuyant sur la grande convergence des nombreux rapports et études récemment publiés.

Elle insiste sur le risque d'inflationnisme en s'appuyant sur l'exemple allemand, où malgré la bonne situation financière des entreprises le récent relèvement du taux de la TVA se traduit, cette année, par une inflation supplémentaire de l'ordre d'un point.

En France, la baisse des charges patronales accordée en contrepartie du relèvement de la TVA n'aurait qu'une portée

limitée car elle existe déjà sur les bas salaires.

La baisse des cotisations sociales ne profiterait pas aux entreprises qui emploient leurs salariés au Smic, ce qui les priveraient, de ce fait, de toute incidence, sur les prix.

Après avoir condamné implicitement le recours à une augmentation de la TVA actuelle destinée au financement de la protection sociale, la Mecss considère que de nouvelles voies doivent être explorées.

À ce titre, elle cite les niches sociales dont la taxation dépasserait, selon la Cour des Comptes 30 milliards d'euros et dans lesquelles il est possible de puiser.

Elle mentionne, à titre d'exemple, la possibilité de la taxation des stocks-options ainsi que des actions gratuites.

Elle demande l'étude d'un prélèvement à un taux faible, une sorte de flat tax, portant sur la fraction la plus large possible de l'assiette actuellement exonérée.

La Mecss évoque la possibilité de mobiliser d'autres ressources, pour le financement de la protection sociale, comme une taxe nutritionnelle sur les produits alimentaires



les plus nocifs pour la santé, les sodas et autres sucreries.

Une autre alternative serait d'affecter la nouvelle fiscalité écologique, au financement de la protection sociale, plutôt qu'à des mesures d'économie d'énergie.

Enfin, elle considère possible une majoration de la CSG qui doit, en tout état de cause, être préférée à la TVA sociale parce qu'elle est clairement identifiée au financement de la protection sociale et acceptée par les Français, sans avoir le même impact potentiellement dépressif sur l'activité.

Ajoutons, cependant qu'elle écorne le pouvoir d'achat de ceux qui la versent.

En guise de conclusion, la Mecss rappelle que le débat sur les ressources de la protection sociale n'a de sens que s'il s'insère dans une réflexion globale sur le contrôle des dépenses et sur la compétitivité de notre économie.

De toute manière, à partir du moment où le financement de la protection ne repose plus, comme par le passé, sur les seules cotisations assises sur les salaires, la protection sociale devient un poste budgétaire comme les autres.

En Bref

Recentrage de l'activité des médecins du travail sur la prévention

Un rapport rendu public par le gouvernement préconise d'augmenter le nombre de médecins du travail actuellement de 6 500 et de recentrer leur activité sur la prévention.

Le rapport propose de donner une base juridique à la délégation de tâches du médecin du travail vers d'autres catégories de professionnels en développant notamment une qualification d'infirmiers spécialisés en médecine du travail.

La priorité de l'action du médecin du travail se situera en amont sur les facteurs d'environnement professionnels susceptibles d'affecter la santé des salariés dans le cadre de missions de santé au travail, centrées sur la prévention.

Diminution de 20 % du nombre de tués sur les routes en octobre

348 personnes ont trouvé la mort sur les routes en octobre 2007, contre 439 en octobre l'an dernier, ce qui représente une réduction du nombre de tués de 20,7 %.

Par ailleurs, sur la même période le nombre des blessés a augmenté de +2,4 % pour s'élever à 9 677 dont 3 381 hospitalisés.

GESTION DES RISQUES JURIDIQUES

Professeur Jean-Paul Louisot

Le 24 octobre, l'Ecole de Formation Professionnelle des barreaux de la cour d'appel de Paris & le CNPP ont organisé grâce à Maître Franck VERDUN(1) un séminaire sur un thème sur lequel il a récemment écrit. Le CARM_Institute a introduit ce volet essentiel dans une approche globale des risques dans le cursus de la formation qualifiante ARM(2) dès son adaptation pour le cadre européen. En effet, l'approche traditionnelle par le biais des engagements de responsabilité civile semblait déjà par trop défensive et ne pas tirer tout le parti qu'une démarche pro-active des risques juridiques pourrait ouvrir à une entreprise engagée dans un monde complexe et se développant dans un réseau complexe de partenariats.

Il est vrai que la participation active de Jacques Lautour, docteur en droit, et dirigeant d'entreprise a permis à l'ARM de bénéficier d'un apport théorique et pratique de haut niveau.

Dès lors, nous ne pouvions qu'être vivement intéressé par ce qui demeure un thème insuffisamment traité dans l'ensemble dans la plupart des filières de formation à la gestion des risques. Christophe Collard, professeur de droit à l'EDHEC a proposé une définition globale appuyée sur une matrice qui résume les domaines de risques suivant leurs liens avec le droit en quatre cadrans, selon la nature du risques, juridique ou non, et les moyens de traitement utilisés, juridiques ou non.

La gestion du risque juridique traditionnelle se limite au cadran I qu'on pourrait résumer par « Les juristes parlent aux juristes ». Il s'agit de traduire en termes clairs les relations contractuelles et de veiller à mettre en place une veille juridique d'autant plus complexe que les secteurs d'intervention de l'organisme connaissent des évolutions légales et réglementaires rapides, comme le droit de l'environnement ou le droit appliqué au domaine des télécommunications et qu'il est un acteur global : présent dans 130 pays, il peut avoir à suivre 130 contextes juridiques, sans compter les Etats-Unis où, pour les domaines relevant des états, il ya 52 corpus (50 états plus le district de Washington et Porto Rico).

La vision dynamique de la gestion des risques s'étant également aux cadrans II & III, c'est à dire à l'interaction avec les opérationnels dans leur domaine, mais sans oublier de prendre en compte l'environnement juridique pour tous les risques (cadran IV). C'est donc bien un dialogue transversal ou pluridisciplinaire que doit engager le professionnel du droit, et pour reprendre la définition de Franck Verdun :

« La Gestion des Risques Juridiques doit permettre aux directions juridiques de répondre à un double objectif :

- de créer un outil de monitoring (contrôle / commande) de leurs différentes fonctions et missions,
- de participer directement à la démarche de gestion globale des risques de l'entreprise en utilisant les données recueillies au terme de la phase d'identification et d'estimation du risque juridique réalisé dans leurs fonctions. »

Bien entendu, en France, Il faut en particulier prendre en compte un concept sanctionné par le conseil d'état comme par la cour de cassation : la sécurité juridique. Il n'est pas question ici de reprendre l'exposé brillant et étayé proposé aux auditeurs par un juriste de haut niveau, tout risk manager saura faire appel à l'expert en tant que de besoin.

En revanche, il est important de souligner que ce concept est valable en France mais ne s'applique pas nécessairement sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne, encore moins ailleurs et dans les pays émergents où l'environnement juridique est susceptible de varier au gré des exigences du politique. En France, les juridictions suprêmes ont rappelé au pouvoir exécutif pour la cour de cassation qu'il devait éviter « les atteintes excessives aux intérêts privés », tandis que le Conseil d'Etat parle plutôt d'un contrôle « proportionnel ».

Dans tous les cas, l'orateur prévient que les juges sont « frileux » face à l'insécurité juridique, et tout particulièrement lorsque les décrets d'application prévoient des dispositions transitoires dans l'application des nouvelles mesures. En particulier, les spécialistes sont invités à se reporter à une décision de la cours de cassation en date du 21 décembre 2006 évoquant les « revirements prospectifs » et évoquant des effets « limités » dans le passé. Pour le responsable non juriste mais spécialiste des risques, voilà des termes qui soulèvent l'inquiétude face à l'incertitude que cela semble introduire dans des opérations décidées dans un environnement donnée, et subissant des évolutions « imprévisibles » en cours de vie utile modifiant les paramètres même de la décision initiale !

| | Risques Juridiques | Risques Non Juridiques |
|-----------------------|---------------------------|------------------------|
| Gestion Juridique | I domaine traditionnel | II |
| Gestion Non Juridique | III | IV |

source Christophe Collard – présentation séminaire EFPB/CNPP – tous droits de reproduction réservés

1 - Franck VERDUN, La gestion des risques juridiques, Editions de l'Organisation, Paris 2005

2 - Jean-Paul LOUISOT, 100 questions pour comprendre la gestion des risques, AFNOR Paris 2005, voir en particulier les questions 28, 29, 32, 38, et 87

Commentaire

Toutefois, la cour exerce pleinement ses attributions jurisprudentielles rattachées à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Et que dire de l'insécurité juridique dans le domaine du droit social !

L'orateur résumait tout cela d'une formule : « Les pouvoirs législatif et exécutif ne sont pas la seule source de risques juridiques, les juges également ! »

Il revenait alors à trois patriciens de présenter les approches de leurs organismes respectifs : Bouygues télécom, NEUFCEGETEL et l'URSSAF.

Pour Bouygues, la clé est la délégation aux opérationnels du « courant » pour se concentrer sur les contrats à enjeux lourds et le travail de fond, cela permis de dégager les bureaux du service juridique restreint de la moitié des deux mille contrats annuels. En fait, l'activité s'appuie sur une méthodologie en trois étapes :

1. Hiérarchisation des risques contrats pour permettre la délégation avec mise en ligne de contrats types expliqués aux opérationnels,
2. Identification et évaluation systématique, proactive, des risques liés aux contrats non délégués,
3. Réalisation d'une matrice des risques juridiques pour servir de tableau de bord à la direction juridique et aux dirigeants de la société.

Pour NEUFCEGETEL, la juriste a rappelé qu'ils avaient débuté comme une start-up avec un apprentissage sur le

métier pour ces juristes issus d'un monde de chargeur où l'approche est beaucoup plus informelle et le cadre juridique relativement stable. NEUFCEGETEL également a mis en place une responsabilisation des opérationnels avec la croissance et en particulier les acquisitions d'opérateurs.

Ce qui frappe au final ce sont les points communs et surtout le risque majeur : la perte de licence, la question des accords de confidentialité et la nécessité de recourir à l'audit a posteriori plutôt qu'à un contrôle préalable tatillon.

Enrique MURO rappela d'abord que l'URSSAF était un organisme de droit privé chargé du recouvrement de cotisations obligatoires, en quelque sorte bras étendu de l'autorité publique. On imagine bien que le rôle du Risk manager par-delà les habituelles missions de préservation des actifs et de la sécurité des salariés, il contribue avec son équipe à la veille juridique qui peut permettre de soutenir, voir d'améliorer, le taux de recouvrement. Dès lors, nulle ne doute que c'est un centre de profit significatif !

Précisément, pour conclure, il faut revenir à l'exposé de Christophe Collard qui a préféré voir le domaine des risques juridiques comme un portefeuille d'opportunité et de menaces. Les risques juridiques sont donc finalement une source de création de valeur, directe quand on évite une procédure ou gagne un procès, mais aussi indirecte quand ils participent à la consolidation d'une réputation. Pour illustrer son propos, M. Collard a eu recours à deux événements de l'actualité.

Tout d'abord, la question de l'observatoire des contrats d'assurance vie proposé par l'AFER sur un site Internet. Après une décision du tribunal de grande instance de Strasbourg de fermer le site sous huitaine, la présidente poursuivit la campagne radio en invitant les auditeurs à se « précipiter » sur le site avant qu'il ne soit réduit au silence. Depuis, le site invite à la patience en promettant un « bientôt ».

Ensuite, l'utilisation médiatique des procès dont il fait l'objet par Michel Leclerc. Condamné à la suite de la plainte d'un concurrent sur sa première version d'un observatoire des prix, le phœnix renaît de ses cendres avec une version plus objective qui tient la route ; mais, la décision du tribunal a donné l'occasion au tribunal de faire savoir qu'on ne le bâillonnerait pas !

Mais l'illustration la plus convaincante vient peut-être des Etats-Unis où la société DUPONT de Nemours a transformé son service juridique de plus de 150 personnes en centre de profit où sont crédités les « décisions de justice favorables ». Il est vrai que les honoraires des avocats américains sont tels que si les juristes maison permettent de réduire l'appel aux conseils extérieurs, il est facile de compenser des salaires, même généreux, par les économies réalisées !

Pr. Jean-Paul LOUISOT



Assurances Chevalier
Nous souscrivons pour le compte de ALPHA INSURANCE A/S

Votre nouvelle compagnie pour :

www.assuranceschevalier.fr



>>> **RISQUES AGRICOLES**
Viticulture - Haras - Mortalité

>>> **HABITATIONS**
Appartements et Villas de Standing

>>> **ETABLISSEMENTS DE LOISIRS**
Discothèques - Bowlings - Salles de Billard



>>> **COMMERCES**
Commerces de détail - Hôtels - Restaurants

>>> **IMMEUBLES**
Propriétaires non occupant - Copropriétés

ASSURANCES CHEVALIER : BP 85 - 84006 Avignon CEDEX - Tel : 04.90.14.36.16 / Fax 04.90.14.36.15 Coverholder de la compagnie d'assurances ALPHA INSURANCE A/S

ALPHA INSURANCE A/S Société anonyme d'assurance et de réassurance au capital de 110 000 000 DKK entièrement versé et enregistrée à Copenhague Danemark sous le numéro CVR N° 28 89 14 58 / FT 53102. Siège Social Amaliegade 12, st - DK - 1256 Copenhagen K. - Entreprise régie par le Code des Assurances agissant en Liberté de Prestation de Services sous le contrôle des autorités danoises.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR LA GESTION DES RISQUES : VERS UN OUTIL PROSPECTIF

Les Systèmes d'information pour la gestion des risques sont au cœur de toute mise en place de gestion des risques rationnelle dans une organisation, plus encore aujourd'hui alors que la gestion des risques doit être intégrée et globale. Ils servent de creuset de collecte, de traitement des données et de suivi des opérations. Limités à l'origine au suivi de l'administration des programmes d'assurance et à la gestion des sinistres, ils deviennent progressivement des outils d'aide à la décision.

L'intervenant a organisé son cours de manière à tenter de répondre à diverses questions importantes. Sans chercher à être exhaustive, cette présentation a le mérite d'introduire clairement les concepts clés de la gestion des risques et les moyens d'en assurer un suivi informatique efficace au sein des entreprises et autres organisations.

1. Qu'est-ce qu'un risque pour une entreprise ?

Pour faire en sorte que la gestion des risques devienne un véritable outil de pilotage opérationnel et d'aide à la décision, la mise en place d'un SIGR est nécessaire et incontournable.

Pour mieux gérer ces risques, il faut d'abord avoir les moyens de les répertorier c'est-à-dire faire un inventaire a priori, en constituant notamment une matrice des risques. On appelle cette activité « dresser la cartographie des risques de l'entreprise ».

Mais cette opération réalisée, chaque risque identifié et évalué doit faire l'objet d'un traitement et d'un suivi, dès lors qu'il excède l'appétit de risque de l'organisation ou sa capacité à le supporter.

Pour permettre une bonne maîtrise des risques, l'entreprise a besoin d'un outil qui permet :

Pour une entreprise, un risque se définit comme un événement ou un ensemble de circonstances qui peut survenir et entraîner des conséquences non attendues, parfois positives, mais surtout négatives pour l'organisation ou les personnes. S'il est négatif, l'impact du risque pourrait mettre en cause l'existence même de l'entreprise et nuire non seulement au marché, mais aussi à son environnement et à la collectivité qui l'héberge.

2. L'entreprise peut-elle fonctionner aujourd'hui sans prendre de risque ?

Les dirigeants n'ont-ils pas pour mission, au mieux de développer son activité, au pire, d'en assurer la pérennité ? Ces objectifs supposent l'exposition, même rationnelle, aux risques.

Ils sont donc les principaux acteurs concernés par les risques qui pèsent sur l'entreprise, qu'il s'agisse de menaces ou d'opportunités.

Au vu de tous ces éléments la gestion des risques devient une contribution essentielle au développement stratégique de l'entreprise.

La forme plus ou moins centralisée de la gestion des risques dépend des organisations. Certaines vont avoir une

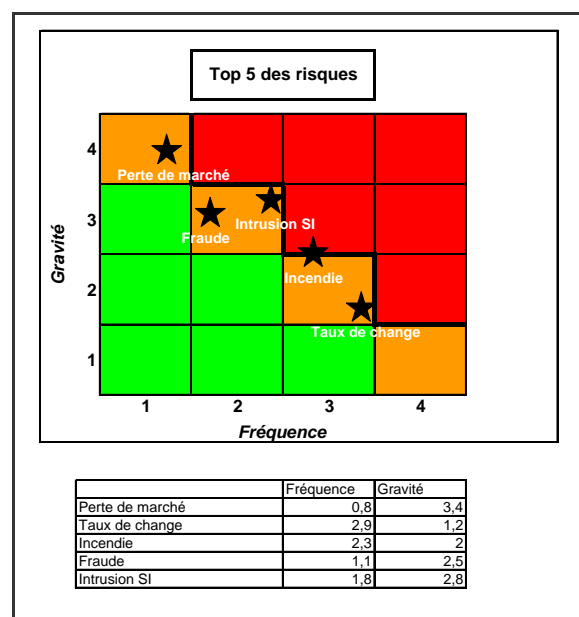
réelle structure de Risk Management en charge de l'ensemble du processus de gestion des risques, de l'identification jusqu'au financement... Pour d'autres organisations la gestion des risques est éclatée dans plusieurs entités : services généraux, services juridiques, services assurances, etc...

3. Les attentes de l'entreprise par rapport à la gestion des risques.

Voir schéma ci-dessous

- Une automatisation de l'ensemble des tâches de gestion courante
- Une automatisation du reporting
- Une amélioration de la communication
- Un calcul facile de la rentabilité des investissements
- Une réduction des dépenses liées à la gestion des risques et notamment à leur couverture
- Des gains de productivité
- Une amélioration de la qualité de service

Une solution informatique apparaît comme nécessaire pour aboutir, à terme, sur la réduction du coût du risque.



Retour d'expérience

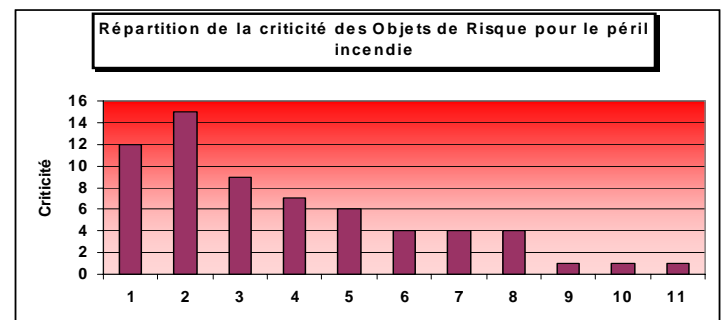
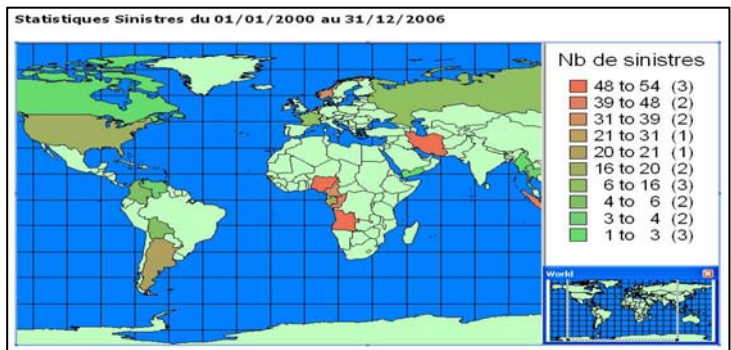
4. Un outil informatique indispensable et incontournable pour une politique de gestion des risques.

Une politique de gestion des risques n'a que peu de sens sans un processus de reporting et de surveillance complet.

La gestion de l'information et des données relatives aux risques est sans conteste l'une des clés du succès du Risk Management ou d'une meilleure politique de gestion des risques.

Un système d'information apparaît alors comme un outil de centralisation et de consolidation des données éparées qui permet un meilleur suivi de l'activité et simplifie la communication avec les différentes entités internes et externes.

Cet outil devra permettre de gérer l'intégralité de l'activité du risk management.



5. Qu'est-ce qu'un Système d'Information pour la Gestion des Risques (SIGR) ?

Un SIGR regroupe un ensemble, de logiciels et de données diverses sur la gestion des risques (faits, les personnes, les lieux...),

Le SIGR va permettre de les saisir, de les stocker de façon à les organiser, de les mettre à jour pour en assurer le suivi et de les analyser pour ainsi avoir une connaissance globale de la situation et favoriser la prise de décision.

C'est un outil nécessaire et indispensable pour le Risk Manager dont l'une des principales problématiques est la consolidation des données. Dans les organisations de taille conséquente, la quantité des données à traiter peut en effet être très importante.

Le Risk Manager ayant de très nombreux interlocuteurs internes et externes, parfois sur tous les sites du groupe, la nécessité de disposer d'un outil informatique est d'autant plus justifiée.

Le SIGR peut également être un outil de gestion. Il permettra au service Risk Management de suivre en temps réel des tâches courantes comme le suivi des sinistres, le paiement des primes ou la mise en place de mesures de prévention.

A partir des données stockées, le SIGR

permet la réalisation de tableaux de bord et d'indicateurs de gestion comme par exemple l'édition automatique des profils de risques, la mise à disposition d'une vision globale et consolidée des investissements ou le calcul du coût du risque.

6. Quelle est la structure de base des SIGR ?

Il distingue plusieurs concepts comme les polices d'assurances, les sinistres, la prévention et la rétention.

Dans les SIGR, il faut donner une place prépondérante aux objets du risque c'est-à-dire au patrimoine de l'entreprise :

- Les activités de l'entreprise : caractéristiques, chiffre d'affaires, marge brute
- Les effectifs : masses salariales, ancienneté, collège, évolutions de carrière, etc...
- Les sites : adresse, valeurs des bâtiments/matériels/équipements/stocks, surfaces, etc...
- Les constructions : types de chantiers, durée, date de réception, identité,
- Les parcs automobiles : effectifs, affectif, date d'acquisition, marques, etc...
- Les biens de transports : conte-

nus, types de transports, identité des transporteurs, Cette liste des objets de risque n'est pas exhaustive car chaque entreprise est unique ; elles ont toutes leurs propres spécificités.

Le Risk Manager travaille avec à de nombreux interlocuteurs en interne (subordonnés, autres directions, sécurité...) comme en externe (courtiers, assureurs, experts...) mais il ne doit pas mettre en place un seul programme d'assurance et une seule politique de gestion des risques. Il est donc nécessaire de pouvoir consolider les données dans un même endroit pour que tous ces acteurs puissent accéder à toute l'information recherchée au même moment.

7. Les possibilités techniques du SIGR :

Le niveau de développement de la technologie ou du génie logiciel rend facile la mise en place d'un SIGR. Grâce aux technologies Internet, il est possible de simplifier efficacement la mise en œuvre d'un SIGR au sein d'une entreprise. Le mode ASP permet par exemple d'héberger le SIGR chez l'éditeur de logiciels. Cette démarche a plusieurs conséquences positives, notamment :

- Un accès illimité, dans le temps et dans l'espace

Retour d'expérience

- L'abonnement annuel qui évite le recours à un achat de matériel ou de logiciel
- L'absence d'installation requise
- Une maintenance corrective et évolutive simplifiée
- Le fait que l'entreprise reste propriétaire de ses données

8. Conclusion :

Les SIGR ont un avenir à la mesure de la prise en compte de la gestion des risques dans les entreprises. Le futur marché est celui des entreprises de service hors compagnies d'assurances. Les entreprises de service ont généralement une direction des Services Généraux et de la Sécurité et, sur ce segment, naîtront des opportunités à

moyen terme malgré les difficultés actuelles à convaincre les directions de ces entreprises.

Les SIGR ont un avenir grand ouvert avec la prise en compte croissante de la gestion des risques au plus haut niveau dans les organisations.

De plus en plus, la question est régulièrement soulevée lors des conseils d'administration. Si le marché des entreprises industrielles et commerciales est déjà mûrissant, il y a place pour les générations futures de systèmes avec des outils d'aide à la décision renforcés.

Dès à présent, en revanche, il faut se pencher sur les besoins des sociétés d'assurance et de réassurances qui vont devoir mettre en place les réponses à Solvency 2, et même des banques

qui n'ont pas encore toutes répondu aux exigences de Bâle 2 ! Il reste du travail pour ceux qui sont prêts à retrousser leurs manches et à mettre leurs compétences au service d'une clientèle exigeante (mais à juste titre) ...

Cette présentation a été assurée par Edouard Lefebvre, responsable de la gamme SIGR chez Effisoft.

Compte-rendu de Jean Moubeke
étudiant master
de GGRCC
Paris I - Panthéon-Sorbonne

Le groupe **EFFISOFT** est un éditeur de logiciels pour la gestion des risques, l'assurance et la réassurance.

Les produits du groupe **EFFISOFT** :

- RiskDirector : système d'information pour la cartographie et la maîtrise des risques
- WebRisk : système d'information pour la gestion des risques et des assurances
- DAS2 : déclaration des honoraires et reporting fiscal
- WebXL : système d'information pour la réassurance
- Assuretat : reporting comptable et réglementaire des assurances.

Faits de société

NOUS PRODUISONS TROP DE DÉCHETS

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise l'énergie, Ademe vient de publier une étude selon laquelle on pourrait économiser jusqu'à 600 euros par an et par personne en faisant un effort pour réduire nos déchets ménagers de moitié.

Son approche est habile car il ne fait pas appel au civisme de nos concitoyens mais à leur portefeuille, à la possibilité de réaliser des économies sur un poste de frais récurant, impro-

ductif d'une quelconque satisfaction.

La production de déchets domestiques a doublé en France en 40 ans, pour atteindre chaque année 360 Kg par personne et il nous est demandé de revenir aux volumes d'antan, en les réduisant de moitié.

En fait, l'effort qui nous est demandé porte à la fois sur la réduction globale de la production de déchets et sur leur tri sélectif en vue de leur recyclage.

Une partie de la solution est entre les mains des consommateurs qui pourraient remplacer des produits d'hygiène et de ménage en papier par les mêmes en tissus, que les jeunes générations n'ont pratiquement pas connus.

Cependant, l'action de l'Ademe se porte principalement sur les emballages où des réductions sont possibles grâce

aux efforts conjugués des producteurs, du commerce et des consommateurs.

Les emballages ont pour but de protéger les produits proposés à la vente et de permettre aux consommateurs de les identifier, ce qui en fait, d'une certaine manière, la vitrine des producteurs qui savent qu'un bel emballage valorise le produit aux yeux du consommateur.

Par ailleurs, le souci de fluidifier les achats explique que les fruits, légumes, viandes, charcuteries, fromages et autres viennoiseries soient préemballés, d'où une inflation d'emballages une fois arrivé aux caisses.

L'augmentation de la mise en vente de portions individuelles, pour répondre à une demande croissante, exige de produire davantage d'emballage dans de nombreux secteurs.

Faits de société

Depuis des décennies, la mise sur le marché de bouteilles plastiques, légères et incassables, a permis de multiplier la consommation d'eau minérale par dix et de lancer des eaux de sources, au moment où l'eau de robinet n'avait plus la faveur du public.

Est-il possible de renoncer à tous ces avantages, certes dispendieux, de la société de consommation, sans y être contraints par des circonstances graves que personne ne souhaite voir venir ?

Par contre, l'utilisation de cabas personnels et de sacs plastiques réutilisables a gagné du terrain parmi la clientèle, à l'occasion d'achats groupés.

Il reste la solution du recyclage, en progrès dans l'industrie, mais très en retard pour ce qui est des particuliers, qui les oblige à pratiquer le tri sélectif avec un minimum de trois poubelles dans son appartement et dans l'immeuble.

Le tri sélectif permet de récupérer les matières premières autrement perdues, mais des conditions de rentabilité ne sont toujours pas clairement établies.

L'idée de faire payer l'enlèvement des ordures ménagères au poids suppose des poubelles inaccessibles aux petits malins, qui auront vite compris l'avantage de mettre leurs ordures dans les poubelles du voisin.



En Bref

La Commission de garanties des retraites vient de recommander l'allongement des cotisations de 40 à 41 ans

Elle recommande un allongement progressif d'un trimestre par an, pour aboutir à une durée de cotisation de 41 ans au 1er Janvier 2012, pour l'ensemble des salariés.

Il s'agit d'un avis consultatif qui confirme les prévisions du Premier ministre qui avait affirmé en juillet dernier que l'allongement de la durée des cotisations prévue dès 2003 était justifié par l'augmentation de l'espérance de vie.

L'objectif de la réforme de 2003 est de mesurer les gains d'espérance de vie à échéance fixe, tous les quatre ans et de les répartir équitablement entre vie professionnelle et vie à la retraite, en fonction de l'espérance de vie à 60 ans qui, selon l'Insee sera passé d'ici 2012 de 22,39 ans à 23,74 ans.

Dégradation des comptes de la Sécurité sociale plus sensible qu'il y a un an

La Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) vient de faire le point de la situation financière du régime générale, celui des salariés du privé de la Sécurité sociale sur les neuf premiers mois de l'année.

En septembre 2007, le régime général présente un déficit de près de 12 milliards d'euros alors que le déficit était à peine supérieur à 8 milliards en septembre 2006, financé par l'État sous la forme d'un apurement partiel de sa dette.

Selon la CCSS, cette dégradation a pour cause une hausse de 4,9 % des remboursements des soins de ville et une augmentation de 6,7% des pensions de retraite par rapport à ceux de la même période, un an plus tôt.

Changement des règles de financement des hôpitaux publics

L'Assemblée nationale a

voté le financement intégral des hôpitaux sur la base de leur activité dite tarification T2A et non plus qu'à hauteur de 50 % seulement, comme actuellement.

La tarification à l'activité consiste pour l'Assurance maladie à rémunérer les hôpitaux publics à l'acte médical avec notamment une tarification des différentes pathologies à la place d'une dotation budgétaire forfaitaire.

Les opposants à ce changement ont dénoncé le risque d'une course à la rentabilité comme dans les entreprises privées, qui donnent la priorité, aux produits à forte marge par rapport aux autres, mais probablement plus difficile à réaliser dans le cadre d'une activité hospitalière.

AXA Assistance affirme aux USA ses positions dans le secteur de la santé

Le Groupe AXA Assistance développe son expertise dans ses 4 différents métiers : assistance automobile, voyages, services à la personne et santé, AXA Assistance vient d'investir dans la société HAA Preferred Partners, LLC spécialisée dans le TPA International (Third Party Administrator) aux USA.

HAA Preferred Partners, LLC est située à Miami et a su se constituer un réseau qualitatif de prestataires préférentiels dans le domaine de la santé et une expertise dans le domaine de la négociation directe.

Cet investissement, va permettre à AXA Assistance d'accroître ses activités, de dégager des synergies grâce à l'expertise de HAA Preferred Partners, LLC, ainsi que d'augmenter son volume d'activité lié au management des frais médicaux pour le compte de compagnie d'assurance santé internationale.

Swiss Life cède Banca del Gottardo à la BSI

Swiss Life Holding a passé une convention avec le groupe Generali selon laquelle elle vend Banca del Gottardo à la BSI, la banque tessinoise du groupe financier italien, pour la somme de 1,875 milliard de francs suisses (1,13 milliards d'euros) au total. Ce montant se compose du prix d'achat de 1,775 milliard (1 milliard d'euros) et des dividendes de la banque pour l'exercice 2007 exigibles en 2008, soit 100 millions de francs suisses (60 millions d'euros).

Le prix d'achat peut encore être ajusté en fonction des chiffres de fin d'année relatifs aux actifs sous gestion et aux capi-

taux propres. Avec quelque 100 milliards de francs suisses (60 milliards d'euros) d'actifs sous gestion, la banque qui naîtra de la fusion de Banca del Gottardo et de la BSI fera partie des instituts suisses leaders du marché du Private Banking.

Sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes, la conclusion de la transaction est prévue pour la fin du 1er trimestre 2008. C'est pourquoi Banca del Gottardo sera entièrement consolidée dans le rapport financier de Swiss Life pour l'exercice 2007. Au cours du premier semestre 2008 et suite à cette vente, Swiss Life prévoit un bénéfice après impôts de quelque 600 millions de francs suisses (selon IFRS). Le produit de la vente servira à financer la croissance future de Swiss Life. Swiss Life envisage en outre la possibilité de reverser du capital aux actionnaires après conclusion de la transaction.

ASSINCO rejoint APRIL Group

Un accord a été signé, entre APRIL Group et ASSINCO (Assurances pour l'industrie et le commerce) concernant une prise de participation majoritaire d'APRIL Group dans ASSINCO.

Ce projet de rapprochement permettra à ASSINCO de disposer de ressources et de synergies supplémentaires pour poursuivre son développement. De son côté, APRIL GROUP complètera très significativement son expertise et renforcera ses positions dans les DOM-TOM.

ASSINCO, créée en 1972, a 200 collaborateurs et un réseau de 3 000 partenaires distributeurs, la société va réaliser en 2007 un chiffre d'affaires de l'ordre de 22 millions d'euros consolidés.

Groupama s'implante en Roumanie

Groupama a fait l'acquisition de la société d'assurance BT Asigurari, auprès de Banca Transilvania. BT Asigurari est le 9ème assureur non-vie et le 12ème assureur vie du marché roumain, avec une part de marché de 4% et un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros en 2006. BT Asigurari dispose du 2ème réseau de distribution roumain avec plus de 270 agences et points de vente couvrant l'ensemble du pays.

La transaction s'accompagne de la signature d'un accord exclusif de bancassurance sur les produits non vie avec Banca Transilvania, 5ème banque du pays.

Groupama est déjà présent en Europe Centrale à travers sa filiale hongroise Groupama Biztosito, particulièrement active sur les secteurs de l'assurance automobile, de la multirisque habitation et de l'assurance vie individuelle. Groupama Biztosito a été le premier assureur hongrois à lancer des contrats en unités de compte libellés en euros.

Le marché roumain, avec ses 21 millions d'habitants, présente d'importantes perspectives de développement compte tenu de l'essor économique du pays et de la faible pénétration en assurance. En effet, le secteur ne représente que 1,7% du PIB (seulement 0,3% pour l'assurance vie) avec une prime de 75 euros par habitant en 2006.

Coface accélère son déploiement dans le monde

Coface étend son réseau d'affacturage en Europe avec prise de participation dans le numéro 1 danois et en Asie avec l'ouverture de bureaux à Hong Kong et à Singapour.

Coface a signé le 5 novembre un accord avec EBH Bank, actionnaire unique de Midt Factoring. Midt Factoring est n° 1 danois de l'affacturage avec une part de marché de 28 %.

L'accord prévoit l'acquisition par Coface de 10 % des actions de Midt Factoring (en principe d'ici fin 2007) et une option sur la majorité des actions exerçable en 2008. Cet accord permettra à Midt Factoring de compléter son offre de financement et de gestion du poste clients par l'offre d'assurance-crédit de Coface Danemark. Il permettra également aux deux parties de développer leurs ventes croisées.

Par ailleurs, Coface inaugure son offre d'affacturage à Singapour et à Hong Kong.

L'Asie représente un potentiel important de développement en affacturage : le marché de l'affacturage en Asie est en croissance de 20 % l'an sur les 3 dernières années.

La vie des sociétés ... accords

Inter Mutuelles Assistance confie à Deskom la dématérialisation ses factures

Dans le cadre de la rationalisation de ses processus, Inter Mutuelles Assistance (IMA) a décidé d'organiser les relations avec ses fournisseurs autour d'un portail « Extranet Prestataires » avec trois objectifs : une gestion collaborative et dématérialisée des prestations, la simplification du traitement et de la validation des factures afférentes, et enfin la dématérialisation fiscale des factures.

Aussi, IMA a sélectionné Deskom pour la dématérialisation fiscale de ses 1,3 million de factures provenant d'environ 55 000 prestataires.

Ce besoin de rationalisation a été exacerbé par le nombre considérable de prestataires et de missions, effectivement Département Pilotage du Réseau d'Inter Mutuelles Assistance collabore en effet aujourd'hui avec près de 55 000 prestataires, envoyant près de 1,3 million de factures chaque année.

La première étape du projet consiste à passer en dématérialisation fiscale les 600 000 factures annuelles générées par la

filiale dépannage/remorquage. Elle a débuté fin 2006 avec la mise en place d'un pilote regroupant une dizaine de prestataires de cette filière. Depuis le 15 mai 2007, ces prestataires pilotes sont passés en flux de production, l'objectif étant le déploiement de 200 à 300 prestataires au 1er trimestre 2008.

SMACL confie à Umanis et E-DEAL la réalisation de son application de Gestion de la Relation Client

Pour offrir à ses sociétaires une qualité de service supérieure, les fidéliser et favoriser sa croissance, la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL) a retenu E-DEAL et Umanis.

Alain Hocquet, Direction Général Délégué de SMACL Synergie a déclaré « Nous souhaitons disposer d'une solution CRM opérationnelle rapidement et rationaliser nos processus tout en respectant le travail quotidien de nos collaborateurs : la solution GRC proposée par E-DEAL et Umanis s'est révélée être la meilleure en terme de fonctionnalités et de services. »

La vie des sociétés ... finances

AXA affiche une croissance dynamique sur les 9 premiers mois de l'année

- Le volume des affaires nouvelles, qui sont la somme de 100 % des primes périodiques sur affaires nouvelles et de 10 % des primes uniques sur affaires nouvelles, en Vie/Epargne/Retraite est en hausse de 26 % à 5 599 millions d'euros, ou 10 % à données comparables, reflétant la dynamique de croissance organique soutenue d'AXA. Les principaux contributeurs à la croissance sont les Etats-Unis, l'Australie/Nouvelle-Zélande et Le Royaume-Uni alors que le Japon demeure négatif.

La part des produits en unités de compte est en hausse et passe de 49,2 % à 54,4 %.

- La valeur des affaires nouvelles (VAN) est en hausse de 19 % à 1 250 millions d'euros, ou 10 % à données comparables³, pour une marge de 22,3 %, en ligne³ avec 9M06, traduisant une amélioration du mix d'activité, elle-même compensée par une détérioration du mix pays.

- Le chiffre d'affaires Dommages est en hausse de 30 % à 19 631 millions d'euros, ou 4 % à données comparables, alimenté par le Royaume-Uni et le dynamisme de marchés en forte croissance comme la Turquie (+20 %), le Maroc (+19 %) et l'Asie (+10 %). La collecte nette des contrats d'assurances Automobile et Habitation de Particuliers est en hausse atteignant respectivement 897 000 et 265 000 contrats. L'activité de Particuliers est en progression de 5 % et l'activité Entreprises de 2 %.

- Le chiffre d'affaires de la Gestion d'actifs s'établit à 3 621 millions d'euros en progression de 16 %, ou 23 % à données comparables³, grâce à la hausse des actifs moyens sous gestion et l'amélioration du mix d'activité. AllianceBernstein et AXA Investment Managers ont toutes deux activement contribué à cette solide performance avec une croissance à deux chiffres.

Le bénéfice net de Fortis s'établit à 3,6 milliards d'euros sur neuf mois de l'année

Grâce à la robuste performance des activités bancaires et d'assurance pendant l'été, Fortis réalise un troisième trimestre solide en dépit des turbulences constatées sur le marché. Le bénéfice net du troisième trimestre s'établit à 797 millions d'euros et il est de 3 580 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année.

Le bénéfice net, de l'activité bancaire sur neuf mois s'établit à 2,6 milliards d'euros grâce à d'excellents résultats au troisième trimestre. Les fonds gérés sont en hausse de 8% à 206 milliards d'euros et les apports nets atteignent 8,6 milliards d'euros en 2007.

Sur les neuf premiers mois de l'année, le bénéfice net, de l'activité assurance, s'est établi à 1,058 milliards d'euros, malgré l'impact de la tempête Cyril, des inondations au Royaume-Uni et de la crise des marchés financiers internationaux. L'encaissement brut Vie s'inscrit en forte progression à 9,9 milliards d'euros, en hausse de 26%. Les primes brutes émises Non-vie progressent de 9 % à 4,3 milliards d'euros.

Le bénéfice net du troisième trimestre s'établit à 797 millions d'euros, en recul de 51 % par rapport au bénéfice net 1 616 millions d'euros réalisé au deuxième trimestre 2007, qui avait bénéficié de la hausse saisonnière des revenus bancaires et d'assurance.

Le bénéfice net de l'activité bancaire a atteint 587 millions d'euros au troisième trimestre. Celui de l'activité assurance s'est établi à 294 millions d'euros, souffrant de l'impact de 59 millions d'euros après impôts des sinistres liés aux inondations au Royaume-Uni.

HSBC France adapte ses distributeurs automatiques de billets aux aveugles et aux malvoyants

Les utilisateurs aveugles et malvoyants peuvent désormais retirer de l'argent en totale autonomie grâce à un système de guidage vocal.

Par l'intermédiaire d'un casque ou d'une simple oreillette, qui se connecte directement sur les DAB dans une prise en relief à droite du clavier, l'utilisateur n'a plus qu'à suivre les instructions vocales.

Les opérations de retrait sont effectuées à l'aide de touches en relief (exemple une croix pour annulation, une barre verticale pour correction).

Par ailleurs, et afin de mieux servir les utilisateurs internationaux, dès qu'une carte bancaire étrangère est introduite, le porteur a la possibilité de choisir l'anglais ou le français pour l'aide vocale.

ARJIL fête ses 20 ans

Fondée en 1987 à l'initiative de Jean-Luc Lagardère, Arjil & Associés Banque était une banque d'affaires très marquée par la culture industrielle de son actionnaire d'origine, le Groupe Lagardère.

Depuis le 1er janvier 2005, date du rapprochement entre deux structures : Arjil & Associés Banque et Altium Capital, ARJIL est une maison indépendante de conseil en finance.

Elles est présidée par Wladimir Mollof, et détenue par ses associés dirigeants dont Henri Bouvatier, Jacqueline Henry, Jean-François Court et Christophe Morvan, ainsi qu'Altium Capital Europe.

ARJIL entend développer son activité dans ses secteurs d'expertise tant industriels que financiers. Elle continuera également à traiter des opérations significatives dans les pays émergents, notamment du pourtour de la Méditerranée et Europe Centrale, où elle dispose de relais efficaces et de références fortes.

GABI s'installe dans les distributeurs de la BNP

Dans le cadre de son programme Accueil & Services, BNP Paribas personnalise l'accueil écran de ses 4 700 automates avec un nouveau personnage : GABI pour Guichet Automatique de Billets Interactif.

GABI est un personnage animé qui accompagne et guide les clients dans leurs opérations sur comptes tels que les retraits ou l'interrogation du solde.

Au travers d'attitudes simples, de phrases courtes et d'un code couleur associé à chaque type d'action (orange pour une opération, bleu pour l'attente et rouge pour une erreur), GABI apporte pédagogie et convivialité dans la relation du client avec l'automate. Il fournira des transactions plus fluides et plus claires pour le porteur rassuré par la présence "humaine" de cette mascotte.

Près de 400 automates, la moitié pour l'instant à Paris et Ile de France, le reste étant réparti en France métropolitaine, bénéficient déjà de ce nouveau concept avec un objectif de 1 000 d'ici le début de l'année 2008.

PRO BTP et le CCCA-BTP partenaires en Ile-de-France pour aider les apprentis du BTP

Le 7 novembre, PRO BTP et le CCCA-BTP ont signé un accord de coopération en faveur des jeunes, dont l'objectif est d'aider les apprentis en difficulté, qui se préparent aux métiers du bâtiment et des travaux publics, dans 5 Centres de formation des apprentis (CFA) d'Ile-de-France : Saint-Denis, Noisy-le-Grand, Brétigny, Ermont et Rueil-Malmaison.

Ces chartes, signées au CFA-BTP de Rueil-Malmaison, permettent à leurs responsables :

- de faire connaître aux apprentis les aides mises en place par l'action sociale du Groupe PRO BTP (BTP-RETRAITE),
- de signaler au réseau PRO BTP les plus démunis d'entre eux.

**Vous avez une information
à communiquer concernant
votre société**

**Envoyez votre communiqué à
webmaster@riskassur-hebdo.com**



Assurance d'une exploitation forestière

Quels sont les risques assurables et en particulier le bois sur pied, dans le cadre d'une exploitation forestière ? Est-il facile de trouver un assureur ?

Réponse de RiskAssur

Pour ce qui concerne l'exploitation elle-même, vous devez penser à l'assurance des bâtiments, du matériel, des stocks, du recours des voisins en cas d'incendie et éventuellement à celles des pertes d'exploitation.

Vous devez assurer votre responsabilité civile d'exploitant, c'est-à-dire les accidents causés aux tiers et votre risque automobile et de transport.

Le recours à un assureur ou d'un conseil familiarisé avec les risques d'entreprise vous sera nécessaire.

Pour ce qui concerne les bois sur pieds, vous pouvez les assurer contre l'incendie, la foudre et les tempêtes mais vous ne bénéficierez pas de la garantie obligatoire des catastrophes naturelles.

Les possibilités et les conditions d'assurances dépendent de la nature des essences de la forêt et de son implantation géographique.

Actuellement, 10 % seulement des bois sur pieds sont assurés.

Financement des associations de souscripteurs d'assurances vie

Pensez-vous que les associations de souscripteurs, faute de moyens financiers, seront réellement indépendantes des compagnies d'assurances ?

Réponse de RiskAssur

Il est difficile de répondre par l'affirmative à votre question.

Dans le passé, les associations dépendaient, faute de moyens financiers propres, pour leur hébergement et leur secrétariat des compagnies d'assurances.

Par ailleurs, les associations auront des difficultés à trouver des administrateurs indépendants en mesure de comprendre les arcanes de l'assurance-vie, alors qui seront désormais en charge des négociations, d'égal à égal, avec les assureurs.

Il faudra bien qu'elles se tournent vers les compagnies pour trouver des subsides, sous une forme légale, bien entendu.

Travaux de bâtiment sans assurance construction

Je voudrais confier la transformation d'une grange à un artisan qui n'a pas d'assurances construction.

Quels sont les risques que je prends et comment m'en prémunir ?

Réponse de RiskAssur

En tant que maître de l'ouvrage, vous avez une obligation légale de souscrire une assurance Dommages ouvrage, mais comme l'entreprise ne peut pas fournir d'attestation d'assurance de responsabilité décennale, personne ne pourra vous garantir.

Dans votre cas, celui d'un particulier faisant construire pour son compte, vous n'encourez aucune sanction pénale pour absence d'assurance.

Cependant, en cas de malfaçon, votre recours repose sur la solvabilité de l'artisan auquel vous avez fait confiance.

Vérifiez quant même que le personnel qui intervient sur le chantier est en situation régulière au regard du droit du travail (accidents du travail) et que l'entreprise dispose d'une assurance de responsabilité civile exploitation pour les dommages causés aux tiers.

Bulletin d'abonnement GRATUIT à RiskAssur-hebdo

Pour vous abonner à RiskAssur-hebdo, vous avez la possibilité :
- D'utiliser le site internet du magazine : <http://www.riskassur-hebdo.com>

OUI, je m'abonne GRATUITEMENT à RiskAssur-hebdo et j'indique ci-dessous les adresses e-mails de la ou des personne(s) qui souhaite(nt) recevoir RiskAssur-hebdo.

SVP : écrire très lisiblement pour qu'il n'y ait pas de problèmes de lecture.

Coordonnées de votre entreprise

Entreprise : _____

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal + ville : _____

Les principaux indices

| Indice FFB (ex FNB) | |
|---------------------|-------|
| 3ème tri 07 | 774,6 |
| 2ème tri 07 | 771,0 |

| Indice RI | |
|-------------|-------|
| 4ème tri 07 | 5 015 |
| 3ème tri 07 | 4 956 |

| Indice Bris de Machines | |
|-------------------------|--------|
| 4ème tri 07 | 901,60 |
| 3ème tri 07 | 891,40 |

| Indice Bris de Glace | |
|----------------------|--------|
| 4ème tri 07 | 44 668 |
| 3ème tri 07 | 42 541 |

| Indice du coût de la Construction | |
|--|-------|
| 2ème tri 07 | 1 435 |
| 1er tri 07 | 1 385 |
| <i>Indice INSEE 100 au 4ème tri 1953</i> | |

| SMIC juillet 2007 | |
|-------------------|------------|
| horaire | 8,44 € |
| 151,67 h (35 h) | 1 279,00 € |
| 169 h | 1 426,36 € |

| Plafond SS 2007 | |
|-----------------|----------|
| Annuel | 32 186 € |
| Mensuel | 2 682 € |
| Horaire | 20 € |

| Ind. Bâtiment - BT01 | |
|---------------------------------|-------|
| Juillet 2007 | 760,6 |
| Juin 2007 | 758,2 |
| Mai 2007 | 755,9 |
| <i>Indice INSEE 100 en 1974</i> | |

| Ind. Génie civile - TP01 | |
|---------------------------------|-------|
| Juillet 2007 | 582,8 |
| Juin 2007 | 581,1 |
| Mai 2007 | 579,3 |
| <i>Indice INSEE 100 en 1975</i> | |

| Indice prix à la consom. | |
|-----------------------------|--------|
| <i>Assurance Automobile</i> | |
| Sept. 07 | 95,64 |
| Août 07 | 95,24 |
| <i>Assurance Habitation</i> | |
| Sept. 07 | 124,89 |
| Août 07 | 124,94 |
| <i>Assurance Santé</i> | |
| 2007 | 134,13 |
| 2006 | 128,35 |
| <i>Indice INSEE</i> | |

| Indice des Loyers | | |
|-------------------|--------|---------------|
| | Indice | Var. Annuelle |
| 2ème tri 07 | 108,36 | + 2,76% |
| 1er tri 07 | 107,66 | + 2,92% |

| Taux intérêt légal | |
|--------------------|-------|
| 2007 | 2,95% |
| 2006 | 2,11% |

| Taux d'inflation | |
|------------------|------|
| 2006 | 1,6% |
| 2005 | 1,5% |

| Indice des prix à la consommation | | | |
|-----------------------------------|--|---------------------------------------|---|
| Série | hors tabac Ménages ur- bains (ouvrier ou employé) | hors tabac Ensemble des ménages | incluant le tabac Ensemble des ménages |
| Sept. 07 | 115,03 | 115,08 | 116,33 |
| Août 07 | 114,89 | 114,97 | 116,20 |
| Juillet 07 | 114,53 | 114,60 | 115,74 |

| Retraites | | | |
|-----------------|----------|-----------|-----------|
| Valeur du point | AGIRC | ARRCO | IRCANTE |
| 01/04/2007 | 0,4073 € | 1,1480 € | 0,43275 € |
| Prix d'achat | 4,7125 € | 13,5091 € | 2,864 € |

| Taux de l'Usure - Seuils au 01/10/2007 | | | |
|--|-------|-------------------------|--------|
| prêts immob. aux particuliers | | prêts à la consommation | |
| à taux fixe | 6,63% | <= 1524€ | 20,49% |
| à tx variable | 6,72% | > 1524 € | 19,80% |
| relais | 6,53% | Négocié>1524€ | 9,04% |

| Indice trimestriel de l'évolution des salaires (base 100 en 1998) | | | | | | | | |
|---|------------|----------|--------------|--------|--|----------|--------------|--------|
| Secteur d'activité | Assurances | | | | auxiliaires financiers et d'assurances | | | |
| | Ensemble | Employés | Prof. Inter. | Cadres | Ensemble | Employés | Prof. Inter. | Cadres |
| Juin 07 | 121,6 | 120,4 | 122,6 | 122,2 | 121,6 | 121,9 | 126,1 | 119,5 |
| Mars 07 | 120,8 | 119,4 | 121,9 | 121,4 | 120,7 | 121,1 | 124,3 | 119,0 |

Et si vos futurs collaborateurs étaient des lecteurs de RiskAssur-hebdo ?

Retrouvez les conditions de publication de vos offres d'emplois sur www.riskassur-hebdo.com.

25 % des Cadres du secteur des assurances lisent chaque semaine RiskAssur-hebdo.

Pour votre bibliothèque



Expropriation et préemption - Aménagement - Urbanisme – Environnement

La procédure d'expropriation permet à la puissance publique d'acquérir, indépendamment du consentement de leur propriétaire et moyennant le paiement d'une indemnité qui doit être « juste et préalable », les biens immobiliers indispensables à la réalisation de ses divers objectifs. Plus récent, généralement présenté comme « indolore » et apparemment promis, à ce titre, à une extension de plus en plus large, le droit de préemption confère à la puissance publique une situation tout à la fois d'observateur et d'acquéreur privilégié en matière immobilière et permet, en conséquence, à celle-ci de venir interférer, à l'occasion d'une vente entre particuliers, dans un processus contractuel par ailleurs soumis au droit commun.

À travers l'étude de l'expropriation et de la préemption, ce sont les relations, par essence conflictuelles, entre le droit de propriété, « inviolable et sacré », et les exigences propres à l'action publique, qui sont ici directement évoquées. Ces questions sont plus que jamais d'actualité, ce dont témoignent, en particulier, les dispositions réglementaires prises récemment dans le prolongement de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (décret du 13 mai 2005)

ainsi que les différents textes législatifs visant à élargir une nouvelle fois le champ d'application du droit de préemption (loi du 2 août 2005, loi du 13 juin 2006, loi ENL du 13 juillet 2006).

Auteurs : René Hostiou, Jean-François Struillou
 Editeur : Lexis Nexis
 Collection : Litec Professionnels urbanisme et construction
 Code ISBN : 978-2-7110-0947-3



Développement durable, 5 ans après : La métamorphose

Il y a vingt ans, en 1987, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dit rapport Brundtland, énonçait l'urgence d'un développement durable, « un développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. »

En 2002, Pierre Delaporte et Teddy Follenfant avaient interrogé vingt et un présidents d'entreprise sur leur conception du développement durable, vingt et un grands patrons qui avaient décidé d'apporter une contribution active à un Manifeste pour le développement durable. Vingt-et-un patrons s'étaient publiquement engagés.

Cinq ans après, qu'ont-ils fait ? Sont-ils en voie de réussir la nécessaire conversion de l'économie ? Voici leurs réponses, leurs réalisations, leurs difficultés, leur engagement pour ce qui reste à faire.

Auteurs : Teddy Follenfant et Claire Tutenuit
 Editeur : Le cherche midi
 Collection : Documents
 Code ISBN : 978-2-7491-0993-0

Faits de société

ASSURANCE D'UNE VOITURE QUI N'EST PLUS COTÉE À L'ARGUS AUTOMOBILE

Sans que ce soit un véhicule de collec-

tion, comment assurer, une voiture qui n'est plus cotée à l'Argus Automobile, contre le vol et les accidents pour être indemnisé correctement ?

Dans la mesure où l'on peut justifier de la valeur de la voiture par la présentation de factures (peinture de la carrosserie, remises en état, ...), il est possible de demander à un assureur de garantir le véhicule en valeur agréée.

C'est-à-dire, que le contrat à souscrire doit prévoir l'indemnisation à hauteur de la somme convenue, en cas de vol ou de perte totale de la voiture et, s'il y a lieu, les réparations, dans la limite de ce même montant.

Bien entendu, la souscription de ce type de contrat suppose la révision des garanties à chaque échéance, c'est de fait un contrat sans renouvellement automatique.

Vous cherchez à recruter ?

Nos pages sont ouvertes
à vos offres d'emplois.

Tarif complet depuis le site
<http://www.riskassur-hebdo.com>

RiskAssur-hebdo
Offres d'emplois

Tarifs 2007

| Formats | Tarif brut HT |
|-------------|---------------|
| Page | 600 € ht |
| 1/2 page | 400 € ht |
| 1/3 de page | 300 € ht |
| 1/4 de page | 200 € ht |
| 1/8 de page | 150 € ht |

Les tarifs s'entendent pour une parution dans RiskAssur-hebdo.

Tarifs dégressifs selon la quantité.
(télécharger le tarif détaillé à l'adresse suivante :
http://www.riskassur-hebdo.com/riskassur_emploi.pdf)

Réservations :
Olivier Kauf - tél.: 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53 -
mail : olivier.kauf@riskassur-hebdo.com

En Bref**L'habitat est au centre des économies d'énergies**

L'habitat représente, avec les transports, les principaux facteurs de consommation d'énergie et, par voie de conséquences d'émission de gaz à effet de serre ce qui a conduit à placer le salon international de la construction, Bâtiment qui se tient cette semaine à Paris, sous le signe du développement durable.

Si l'intégration, dans les constructions neuves, de produits répondants aux normes HQE pour haute qualité environnementale devrait aller de soi, la rénovation du parc immobilier ancien risque de se heurter à des obstacles techniques et financiers quasi insurmontables.

Cependant, selon les professionnels, les travaux de rénovation pour répondre aux exigences de la préservation de l'environnement représenteront la moitié du chiffre d'affaires de la construction,

en croissance de 5 % par an en 2007 comme en 2008.

Difficile accès des pays pauvres aux médicaments

L'accès des pays pauvres aux médicaments reste entravé par le coût élevé des traitements et des brevets, au point de provoquer, une fois de plus, une intervention de l'Organisation mondiale de la santé l'OMS.

La directrice générale de l'OMS, Margaret Chan a déclaré, à l'occasion d'une réunion du groupe de travail sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, vouloir s'engager totalement en faveur de l'accès à tous aux médicaments.

Cependant, elle a admis qu'il sera difficile d'arriver à un consensus dans le cadre de l'OMS en vue d'adopter un plan d'action alors que la Fédération internationale de l'industrie du médicament estime que la question relève non pas de l'OMS mais de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce.

Finalisation d'un plan national de lutte contre la maladie d'Alzheimer

La commission chargée de la préparation de ce plan destiné à doper la recherche et de l'amélioration de la prise en charge des malades devrait remettre cette semaine ses propositions au Président de la République, pour mise en œuvre dès le 1er janvier 2008.

Il s'agit d'un troisième plan en six ans, qui bénéficiera d'un financement particulier, prélevé sur le produit des nouvelles franchises médicales incluses dans le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale, pour être en application à cette même date.

Dans ce plan, l'accès est mis sur la recherche, la grande oubliée, selon le Nicolas Sarkozy, des plans précédents, qui doit désormais faire l'objet d'une structure nationale, en tant que département d'un grand organisme de recherche médical.

On a voulu aller trop loin, en ville, dans le tri sélectif des ordures ménagères

La semaine nationale de la réduction des déchets, qui se tient jusqu'au 11 novembre, est là pour rappeler l'intérêt de trier les déchets ménagers, sans apporter la moindre solution aux difficultés rencontrés en ville pour y faire face.

Le tri sélectif devrait permettre le recyclage des déchets ménagers, or ce tri est difficile à effectuer correctement en ville, faute de place dans les appartements et dans les locaux affectés dans les immeubles aux conteneurs, où l'on pourrait, au mieux séparer les déchets humides des déchets secs.

Dans ces conditions, seulement 13 % des déchets ménagers sont recyclés et à Paris, un camion d'ordures sur trois est envoyé vers un incinérateur, à cause d'erreurs de tri.

Nominations

Nomination au sein de Crédit Agricole Assurances

Thierry Aubertin rejoint Predica, à compter du 1er novembre 2007, en qualité de Directeur général adjoint en charge du pôle Développement sous la responsabilité de Jean-Yves Hocher, Directeur du Pôle Crédit Agricole Assurances et Directeur général de Predica.

Entré en 1988 dans le groupe Crédit Agricole, Thierry Aubertin est alors en charge du marketing au Crédit Agricole de la Brie, avant de rejoindre en 1992 UCABAIL, la filiale Crédit bail de la Caisse nationale du Crédit Agricole. De 2000 à 2005, il exerce la fonction de directeur des Entreprises, puis du Développement et des Finances à la Caisse régionale du Nord-Est. En 2006, il est nommé directeur de la Distribution à Crédit Agricole S.A. Âgé de 43 ans, Thierry Aubertin est titulaire d'un DESS de gestion et diplômé de l'INSEAD.

La réorganisation de Fortis se traduit par de nouvelles structures de top management

À partir du 1er janvier 2008, Fortis modifiera la structure de son top management. La composition de l'Executive Committee – qui deviendra le Group Executive Committee – sera revue et les responsabilités seront réparties. Un Business Executive Committee – qui remplacera le Fortis Management Committee – sera mis en place. Il opérera en très étroite collaboration avec le Group Executive Committee.

Le Group Executive Committee sera constitué de :

- Jean-Paul Votron, CEO et Administrateur Exécutif ;
- Herman Verwilt, Deputy CEO et Administrateur Exécutif ;
- Gilbert Mittler, Membre du Group Executive Committee, en charge de Finance, Risk et General Counsel ;
- Filip Dierckx, Membre du Group Executive Committee, en charge de Merchant Banking ;
- Lex Kloosterman, Membre du Group Executive Committee, en charge de Private Banking, Asset Management, Investor Relations, et Corporate Social Responsibility ;
- Camille Fohl, Membre du Group Executive Committee, en charge de Retail Banking et de Global Branding and Communications ;
- Peer van Harten, Membre du Group Executive Committee, en charge d'Insurance et de Real Estate ;
- Alain Deschênes, Membre du Group Executive Committee, en charge de Technology and Information Services, Operations, Facility, Purchasing et Process Improvement.

La mission du Business Executive Committee est plus étendue que celle du Fortis Management Committee, qu'il remplace. Ses membres sont principalement responsables de l'entité opérationnelle et des fonctions de support qu'ils dirigent.

La gouvernance des principales entreprises opérationnelles sera également adaptée. Étant donné que Jean-Paul Votron

(CEO) prend des responsabilités au sein du Conseil de Surveillance d'ABN AMRO et du Comité de Direction de RFS Holdings, il mettra fin à son mandat de Président du Conseil d'Administration de Fortis Banque et des entreprises de Fortis Insurance (Belgium, Netherlands et International). Herman Verwilt (Deputy CEO) lui succédera dans l'exercice de ces responsabilités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires d'ABN AMRO a nommé Karel De Boeck au poste de Vice-Président du Comité de Direction d'ABN AMRO.

Nouveau directeur délégué de la Direction de la Banque de Détail Hors France Métropolitaine du Groupe Société Générale

Bernard David est nommé Directeur délégué de la Direction de la Banque de Détail Hors France Métropolitaine du Groupe Société Générale. Il entre au Comité de Direction du Groupe. Bernard David remplace Philippe Vigué qui a fait valoir ses droits à retraite.



Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Bernard David, 55 ans, rejoint le corps de l'Inspection de la Société Générale en 1978. En 1989, il entre à la Direction de la Clientèle Individuelle et des Gestions Immobilières au sein de laquelle il est Adjoint au Directeur des produits bilanciaux puis responsable des études stratégiques clientèle. De 1992 à 1995, il est Directeur du Groupe de Neuilly-sur-Seine. En 1995, il devient Directeur des produits et marchés de la clientèle patrimoniale. De 2001 à mars 2007, il est Directeur délégué de la Direction de la Gestion Privée. Depuis mars 2007, il était Conseiller

du Directeur de la Banque de Détail Hors France Métropolitaine.

Pierre Laederich rejoint Generali France pour prendre en charge le dialogue dans l'entreprise

Pierre Laederich a rejoint Generali en qualité de Directeur du Dialogue dans l'Entreprise au sein de la Direction des Relations Humaines, auprès de Michel Estimbre, Directeur du Dialogue dans l'Entreprise et de l'Environnement du travail.

Pierre Laederich débute sa carrière professionnelle en 1993 chez Vivendi Universal où il a occupé le poste de Directeur des Relations Sociales Groupe.

En 2003, il rejoint la Fédération Française des Sociétés d'Assurances en qualité de Directeur des Affaires Sociales.

Pierre Laederich est diplômé de l'École Normale Supérieure et de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Un tiers des Cadres du secteur de l'assurance en France lisent RiskAssur-hebdo

Pour établir les données qui suivent nous sommes parties du dernier rapport publié par la FFSA et de la base de données des abonnés à RiskAssur-hebdo.

Le premier numéro de RiskAssur-hebdo a été distribué aux abonnés, il y a moins d'un an et pourtant, déjà, plus de 30 % des 45 000 Cadres travaillant dans le secteur de l'assurance, lisent RiskAssur-hebdo, chaque semaine.

Extrait du rapport de la FFSA 'Les ressources humaines' : « *Les sociétés d'assurances emploient 143 800 personnes en 2006, auxquelles s'ajoutent les intermédiaires exerçant leur activité à titre principal, agents généraux et courtiers d'assurances, leurs collaborateurs et les experts, soit un total d'environ 210 000 personnes. En outre, on peut estimer à environ 35 000 le personnel commercial des établissements financiers dont l'activité principale est l'assurance.* ».

Il y a donc en France, environ **245 000 personnes** qui travaillent dans le secteur de l'assurance.

Mais travailler dans le secteur de l'assurance, ne signifie pas « être assureur ». Toujours selon le rapport de la FFSA, il y aurait un peu moins de 30% des personnes travaillant en ce secteur et qui ne font pas d'assurance.

Ainsi, il y aurait, environ 180 000 personnes travaillant dans l'assurance et ... faisant de l'assurance.

Aujourd'hui, **RiskAssur-hebdo, avec plus de 30 000 lecteurs par semaine, est lu par plus de 17 % des professionnels de l'assurance en France.**

Toujours, en se basant sur le rapport de la FFSA, il y aurait, environ 25% de professionnels de l'assurances ayant le statut Cadre, soit **45 000 Cadres.**

Par rapport aux profils renseignés par nos abonnés, plus de 50% ont un statut Cadre. Près de 13 000 lecteurs de RiskAssur-hebdo sont Cadres. **De ce fait près d'1/3 des Cadres du secteur de l'assurance en France lisent RiskAssur-hebdo.**

RiskAssur-hebdo est à votre disposition pour vos insertions publicitaires

Contacter Olivier Kauf :
Par téléphone : 01 55 33 12 55
Par mail : olivier.kauf@riskassur-hebdo.com